Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 25 juin 2008 — Otto/OHMI — L'Altra Moda (l'Altra Moda)

(affaire T-224/06)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative l'Altra Moda — Marque nationale figurative antérieure Alba Moda — Motif relatif de refus — Absence de risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 40/94 — Article 73 et article 74, paragraphes 1 et 2, du règlement nº 40/94 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires [Règlement du Conseil nº 40/94, art. 8, § 1, b)] (cf. points 32-36, 46)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 16 juin 2006 (affaire R 793/2005-2) relative à une procédure d'opposition entre Otto GmbH & Co. KG et L'Altra Moda SpA.

Données relatives à l'affaire

Demandeur de la marque communautaire :	L'Altra Moda SpA
Marque communautaire concernée :	Marque figurative l'Altra Moda pour des produits des classes 3, 18 et 25
Titulaire de la marque ou du signe invoqué à l'appui de l'opposition :	Otto GmbH & Co. KG

Marque ou signe invoqué à l'appui de l'opposition :	Marque nationale figurative Alba Moda pour des produits de la classe 25
Décision de la division d'opposition :	Rejet de l'opposition
Décision de la chambre de recours :	Rejet du recours

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Otto GmbH & Co. KG est condamnée à supporter ses propres dépens ainsi que ceux de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et de L'Altra Moda SpA.

Arrêt du Tribunal (huitième chambre) du 25 juin 2008 — Zipcar/OHMI — Canary Islands Car (ZIPCAR)

(affaire T-36/07)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire verbale ZIPCAR — Marque nationale verbale antérieure CICAR — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 40/94 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou